ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Livret A

Question écrite n° 40720

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'economie et des finances sur le fait que 73 milliards de francs ont ete retires des livrets A depuis le debut de l'annee, apres la decision du Gouvernement de diminuer de 1 p. 100 les taux de remuneration au profit de l'epargne speculative et des banquiers. Un tel retrait, apres les pressions des banquiers et des speculateurs sur le Gouvernement, met en cause l'effort necessaire pour le logement social dont les financements sont alimentes par le livret A. Il lui indique que des assurances avaient ete formulees par le Gouvernement pour ne pas en arriver a cette situation et que celles-ci, comme bien d'autres, n'ont pas ete tenues. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour relancer la construction de logements sociaux, pour stopper la perte d'emplois et relancer l'activite dans le batiment et les travaux publics dont la profession exige des mesures d'urgence. Il exige de monsieur le ministre de l'economie et des finances que le Gouvernement revienne sur sa decision de flouer l'epargne de precaution des menages en augmentant le taux remunerateur du livret A et en taxant fortement les capitaux issus de la speculation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a decide de baisser le taux du livret A afin d'ameliorer les conditions de financement du logement social en mettant en oeuvre une baisse generalisee des taux des prets accordes par la Caisse des depots et consignations. La situation fianciere des organismes en est tres significativement amelioree. La baisse des taux facilite par ailleurs considerablement le montage d'operations nouvelles : elle equivaut a un doublement des aides versees par le budget de l'Etat. Une seconde mesure extremement favorable a en outre ete decidee recemment par le Gouvernement au profit des bailleurs sociaux. En effet, les organismes qui le souhaitent pourront, sans aucune contrepartie, obtenir un allongement de trois ans de la duree de remboursement de leurs emprunts aupres de la Caisse des depots et consignations. Cette mesure, souhaitee et tres favorablement accueillie par le mouvement HLM, ameliorera significativement leur situation de tresorerie dans les annees qui viennent. Toutes les conditions sont par consequent reunies pour que les operateurs du logement social relancent leurs operations de construction et de rehabilitation. A cet egard, la decollecte sur livrets A enregistree depuis quelques mois n'a absolument pas remis en cause le financement du logement locatif social, la liquidite des fonds d'epargne restant excellente.

Données clés

Auteur : M. Gremetz Maxime
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40720
Rubrique : Epargne
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE40720

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3604
Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5172